

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:**

Le conseil de cette municipalité a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 août 2020,  
le règlement no 2020-397,

**«AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2010-301 AYANT POUR OBJET LA "POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE" ET LE RÈGLEMENT 2019-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-301».**

Ce règlement est déposé au bureau du directeur général de la municipalité,  
situé au 610, rue Lévesque, bureau 205, à Larouche,  
ou vous pouvez en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LAROUCHE, le 4 août 2020.



Martin Gagné

directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le 4 août 2020.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 août 2020.*



Martin Gagné

directeur général et secrétaire-trésorier